

# LES ATELIERS DE DROIT FISCAL & DE FINANCES PUBLIQUES

*Département Sorbonne Fiscalité & Finances publiques  
Institut de Recherche Juridique de la Sorbonne*

## APPEL À COMMUNICATIONS

**Le 25 mai 2018**

sera tenue

la **Sixième Conférence des Jeunes Chercheurs en Droit Fiscal** et la **Deuxième Conférence des Jeunes Chercheurs en Finances Publiques**

Elles auront pour thème respectif :

### **Fiscalité et Big Data**

*sous le parrainage du Professeur Ludovic AYRAULT*

*L'activité économique se développe sur des nouveaux supports : Cloud, Blockchain, data mining, logiciels, plateformes numériques, algorithmes, appareils connectés... Ces supports peuvent être retenus par les acteurs économiques, altérant le mode d'exercice de l'activité économique ou son traitement comptable. Ils peuvent également être utilisés par l'administration fiscale, modifiant les opérations de contrôle. Le phénomène est saisi sur le plan unilatéral, bilatéral ou multilatéral, par des actions, mesures ou propositions qui entendent appréhender le lieu de création ou la teneur du revenu. L'établissement et le contrôle des impositions directes ou indirectes sont à repenser, tout comme les garanties du contribuable.*

### **Le financement de l'Union européenne**

*sous le parrainage du Professeur Julie BENETTI*

*La réalisation des politiques de l'Union européenne, liées à ses compétences et ses objectifs, donne lieu à des dépenses. D'une part, les propositions pour l'évolution des ressources de l'Union, dont celle d'un impôt européen, sont à étudier de pair avec l'évolution du projet politique européen. De l'autre, l'élaboration et la définition du budget européen sont à penser dans le contexte contemporain de programmation, d'évaluation, et de performance des finances publiques.*

Elles entendent offrir aux jeunes chercheurs – doctorants ou docteurs ayant soutenu une thèse après le 1<sup>er</sup> septembre 2016 – l’occasion de présenter une communication d’une vingtaine de minutes.

Un Comité scientifique étudiera les contributions proposées. Elles devront être **en lien direct avec le thème retenu** et **rédigées en français ou en anglais**. Le Comité sera sensible tant à la méthode adoptée, qu’à l’originalité du sujet retenu.

Les jeunes chercheurs qui souhaitent participer à ces conférences sont invités à présenter leur projet de communication, au plus tard le **28 février 2018 à minuit**. Celui-ci doit contenir un plan du projet de communication ainsi qu’une explication détaillée de son contenu (3 à 5 pages).

*Le projet de communication doit être accompagné des coordonnées de son auteur, de son Université de rattachement, de la date de soutenance de la thèse ou de l’année d’inscription en thèse, et d’un curriculum vitae. L’ensemble de ces éléments doit être envoyé au Comité scientifique à l’adresse suivante : ateliersdroitfiscal@gmail.com.*

Les auteurs des communications retenues seront contactés **à partir du 9 mars 2018**.

L’équipe organisatrice se tient à votre entière disposition pour répondre à vos questions. Vous trouverez, joint à cet appel à communications, le règlement complet de ces conférences. Des informations supplémentaires sont également disponibles à l’adresse suivante :

<http://www.univ-paris1.fr/axe-de-recherche/ateliersdedroitfiscal/>

*Contacts :*

*Équipe des Ateliers de Droit Fiscal : [ateliersdroitfiscal@gmail.com](mailto:ateliersdroitfiscal@gmail.com)*

*Support administratif: Mme Francine SUZON - [sorbonne-fiscalite@univ-paris1.fr](mailto:sorbonne-fiscalite@univ-paris1.fr) -*

*01.44.07.77.51*